This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HT
1033
G25

Gasparin
De l'affranchisse-
ment esclaves.

1839

Library University of Michigan

Digitized by Google

FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau
OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG
PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY
Mr. Philo Parsons
OF DETROIT
1871

Digitized by Google

HT
1033
.G25

Digitized by Google

Digitized by Google

PARSONS LIBRARY
University of
MICHIGAN

DE L'AFFRANCHISSEMENT

DES

ESCLAVES

ET DE SES RAPPORTS

AVEC LA POLITIQUE ACTUELLE,

POUR FAIRE SUITE A

ESCLAVAGE ET TRAITE;

PAR

AGÉNOR DE GASPARIN,
MAÎTRE DES REQUÊTES.

Extrait de la Bibliothèque universelle de Genève (Janv. 1839).

PARIS.
JOUBERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES GRÈS, N° 14, PRÈS LA SORBONNE.

1839.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE L'AFFRANCHISSEMENT

DES ESCLAVES

ET DE SES RAPPORTS AVEC LA POLITIQUE ACTUELLE.

Reclass.

Digitized by Google

Extrait de la Bibliothèque universelle de Genève (Janv. 1839).

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,
IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE,
Rue Racine, 4, Place de l'Odéon.

Digitized by Google

DE L'AFFRANCHISSEMENT

University of MICHIGAN

ESCLAVES

ET DE SES RAPPORTS

AVEC LA POLITIQUE ACTUELLE;

POUR FAIRE SUITE A

ESCLAVAGE ET TRAITE.

PAR

AGÉNOR DE GASPARIN, 2. comte

MAÎTRE DES REQUÊTES.

PARIS.

JOUBERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES GRÈS, N° 14, PRÈS LA SORBONNE.

1839.

Digitized by Google

Digitized by Google

Lorsqu'en publiant *Esclavage et Traite*, je me déterminai à développer et à défendre un plan d'émancipation qui heurtait de front toutes les idées reçues, qui, à son apparition, devait avoir contre lui l'exemple récent de l'Angleterre, les théories universellement adoptées par la presse, les vœux manifestés par les principaux abolitionistes, les engagements pris à la tribune par la plupart de nos hommes d'état; lorsque, frappé de la légèreté et de l'indifférence avec lesquelles se traitaient, en France, de pareilles questions, j'osai demander à notre politique quelle part d'influence elle accordait au sens moral; lorsque j'accusai cette politique de mutiler les intelligences, de dégrader les cœurs, de trahir les intérêts mêmes qu'elle semblait vouloir protéger exclusivement, et d'entasser fautes sur fautes, au nom d'une habileté prétendue; lorsque

Digitized by Google

je signalai la doctrine absolue du *devoir* comme le seul remède à tant de maux ; lorsque j'engageai les honnêtes gens de tous les partis à se rallier autour de cette doctrine, à se réunir dans l'exclusion inflexible de tous les mauvais moyens et de tous les hommes décriés, à penser, à juger, à agir dorénavant pour leur propre compte et par leurs propres lumières, à former ainsi un parti en dehors et au-dessus des partis, à opposer une digue inébranlable aux progrès menaçants de la corruption publique ; je ne me dissimulais pas les difficultés de la tâche que j'entreprenais de remplir, j'en connaissais toutes les obligations.

Je savais qu'en entrant dans la carrière, je prenais l'engagement de la parcourir jusqu'au bout ; qu'en écrivant une première fois, je prenais l'engagement d'écrire encore. Je savais que nul ici-bas, quelque grande que soit l'autorité de sa parole, ne peut se passer de la persévérance, pour faire prévaloir la vérité ; et je me rendais la justice de penser que j'en avais besoin plus que personne. Je savais que, lancer un livre dans le public, ce n'était rien faire, si les principes de ce livre n'étaient incessamment reproduits, commentés, soutenus. Je savais que j'aurais à lutter, et contre la répugnance que j'éprouve à parler moi-même de mes idées, et contre ce sentiment de paresse naturelle qui nous

Digitized by Google

porte à considérer notre rôle comme fini, quand nous avons une fois exprimé une conviction, chargée désormais de faire seule son chemin dans le monde.

Les engagements que je prenais alors, je commence à les tenir aujourd'hui. L'occasion est trop belle pour que je la néglige. Depuis l'ouverture de la session des Chambres françaises, les esprits fatigués du spectacle de tant d'intrigues sans résultats, se reportent avec une attention plus sérieuse sur la question générale de la morale appliquée à la politique ; et d'un autre côté, la question spéciale de l'affranchissement des esclaves est sur le point de subir l'épreuve d'une discussion solennelle.

Le moment est donc venu d'examiner de nouveau ces deux questions, de chercher quelle influence doivent exercer sur leur solution les éléments nouveaux que les six derniers mois viennent de fournir. J'essaierai de resserrer ces observations dans les plus étroites limites ; j'écarterai les détails, pour m'attacher aux points de vue principaux. Mon but n'est pas de répéter ici ce que j'ai dit à une autre époque, mais d'interroger les documents et les faits qui sont survenus depuis.

J'ose espérer que la *Bibliothèque universelle de Genève* ne refusera pas d'ouvrir ses colonnes à cet appendice d'un livre qu'elle a accueilli avec bien-

Digitized by Google

veillance. Sous l'affranchissement des esclaves français, sous l'appréciation de la politique française, elle saura voir des intérêts plus généraux, les intérêts de la civilisation européenne, à la défense desquels elle s'est si noblement vouée.

Peu de jours après la publication d'*Esclavage et Traite*, M. de Rémusat lut à la Chambre des députés le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Passy, sur l'émancipation des noirs de nos colonies. Ce travail, remarquable à tous égards, mérite surtout de fixer l'attention, comme base officielle de la discussion qui va s'ouvrir.

Ses conclusions ont dû réjouir la plupart des partisans de l'émancipation. Il semble même que je devrais les accepter avec reconnaissance, car elles coïncident sur plusieurs points essentiels avec les propositions que j'ai présentées moi-même.

J'avais demandé qu'on soumît le ministre de la marine à l'obligation de présenter le crédit jugé nécessaire chaque année pour l'exécution des mesures relatives à l'affranchissement;

La commission propose de déclarer que les dépenses auxquelles donneront lieu les mesures destinées à préparer l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, seront des dépenses de l'état, et qu'en conséquence, elles seront portées, chaque

Digitized by Google

année, par les lois de finances, au budget du ministre de la marine et des colonies.

J'avais demandé l'accroissement des ressources d'instruction et d'éducation religieuse;

La commission propose de consacrer une partie des sommes votées par les Chambres à l'extension du service religieux et à la propagation de l'instruction primaire.

J'avais demandé l'établissement d'un état civil pour les esclaves, et la célébration de leur mariage civil;

La commission propose de faire régler par des ordonnances royales : 1° les formes dans lesquelles seront célébrés et constatés les mariages des personnes non libres, ainsi que leurs effets civils; 2° les cas où l'administration publique pourra autoriser le mariage entre les personnes non libres, à défaut de l'autorisation de leurs maîtres.

J'avais demandé qu'on reconnût l'esclave propriétaire de son pécule;

La commission propose d'attribuer à des ordonnances royales, la détermination des cas dans lesquels l'esclave aura la disposition de son pécule.

J'avais demandé qu'on admît le principe du rachat forcé;

La commission propose de faire décider par des ordonnances royales, à quelles conditions l'és-

Digitized by Google

clave aura le droit de racheter sa liberté à prix d'argent.

J'avais demandé l'établissement de commissaires vérificateurs, chargés de visiter et de surveiller les plantations;

La commission propose d'établir, dans les colonies, un service d'inspection, à l'effet de veiller à l'exécution de toutes les mesures prises pour préparer l'abolition de l'esclavage.

J'avais demandé que le ministre de la marine fût tenu de rendre un compte annuel et détaillé de l'application de la loi;

La commission propose de lui imposer le même devoir.

Et cependant, il y a un abîme entre le système de la commission et celui que j'ai présenté. Et cependant, je suis dans la nécessité de combattre le rapport de M. de Rémusat, et de déclarer, qu'à mon avis, s'il est inspiré par les sentiments les plus généreux, s'il marque à certains égards un progrès véritable de la discussion, s'il hâte, en un mot, l'adoption du principe de l'affranchissement, il menace d'en compromettre l'application.

Digitized by Google

Je m'explique :

Il y a, dans l'examen de toute grande mesure, une question capitale, qui demande à être résolue la première, et à être bien résolue, sous peine de rendre le succès impossible.

De l'aveu de tout le monde, cette question capitale est ici celle de savoir, si la France doit appliquer aux esclaves de ses colonies le mode d'affranchissement général et en masse, ou le mode d'affranchissement individuel et progressif.

D'où vient donc que la commission, qui ne peut s'empêcher de reconnaître aussi l'importance de cette question, se dispense toutefois de la trancher? d'où vient qu'elle ne propose, sur ce point, aucune disposition positive? d'où vient qu'elle s'exprime ainsi : « Ne prenons aucun engagement; nous aurons plus tard l'option entre l'abolition complète et simultanée, et l'extinction partielle et progressive de l'esclavage? »

Le motif de cette conduite est simple. La majorité de la commission a, dès à présent, pris parti en faveur de l'abolition simultanée, et elle sent que, laisser la question indécise, c'est la résoudre dans ce sens.

Sur le premier point, nous n'avons qu'à laisser parler la commission elle-même : « Le système des

Digitized by Google

mesures partielles, dit-elle, *surtout l'idée d'affranchir les enfants*, mérite beaucoup d'attention, et ne doit pas être abandonné sans un mûr examen. Toutefois, s'il fallait choisir aujourd'hui, *la commission déclare qu'elle préférerait l'autre système.* »

Assurément, on ne peut refuser de croire à cette préférence de la commission, quand on la voit placer au premier rang des systèmes individuels, celui qui réunit les inconvénients des affranchissements en masse aux désavantages des affranchissements progressifs, celui qui fonde la liberté sur l'abolition de la famille, celui qui n'a encore été proposé ni défendu sérieusement par personne.

S'il est évident que la commission désire l'affranchissement simultané, il ne l'est pas moins, qu'elle en assure l'adoption, par le silence seul du projet de loi.

A quelle condition, en effet, l'affranchissement individuel est-il possible, si ce n'est à la condition que toute mesure d'émancipation générale sera formellement et irrévocablement écartée? Comment obtenir que les nègres se livrent aux travaux pénibles et volontaires par lesquels l'émancipation individuelle leur permet d'acheter progressivement leur liberté, s'ils peuvent espérer que, dans

Digitized by Google

un avenir plus ou moins prochain, cette même liberté leur sera gratuitement accordée?

Qu'on le sache bien, les deux systèmes dont il s'agit, sont deux routes distinctes, qui partent du même point, s'éloignent sans cesse, et ne se rejoignent plus. De la route des affranchissements individuels, on passe très-aisément dans celle des affranchissements généraux; aussi, ceux qui préfèrent la seconde, n'ont-ils jamais fait difficulté à s'engager momentanément dans la première. Ils acceptent la constitution légale des familles, celle du pécule, le rachat forcé, l'éducation morale et religieuse. Que leur importe? ils sont certains qu'on ne marchera pas dans cette voie, tant que l'autre, plus large et plus facile, n'aura pas été fermée. Qu'au contraire, on ait fait un pas, un seul, dans la route des affranchissements généraux, et il devient impossible de l'abandonner; il faut s'arrêter complétement, ou la parcourir jusqu'au bout.

Qu'arriverait-il aujourd'hui, si les conclusions du rapport étaient sanctionnées? La métropole et les colonies, les blancs et les noirs, regarderaient tous comme implicitement adoptées le système d'émancipation en masse, que la commission ne proscrit pas, qu'elle déclare même préférable. En vain aurait-on constitué la propriété du pécule, en vain aurait-on admis le principe du rachat forcé;

Digitized by Google

le travail volontaire ne pourrait ni naître, ni se développer. Les yeux fixés sur la grande mesure qui doit les délivrer, les esclaves ne feraient pas un progrès vers la vie de famille, vers les mœurs énergiques de la liberté. Les maîtres resteraient également inactifs, évitant toute dépense nouvelle, tout effort qui pourrait être perdu. Il faudrait bientôt mettre un terme à cette attente générale, si funeste à toutes les classes, à tous les intérêts. On accuserait les mesures partielles d'impuissance, parce qu'on les aurait frappées d'immobilité, et l'émancipation simultanée deviendrait nécessaire, par cela seul qu'elle n'aurait pas été déclarée impossible.

Je ne prétends pas, assurément, que la commission ait aperçu toutes les conséquences du silence qu'elle garde, qu'elle ait voulu surprendre la religion des Chambres et du public; mais, il était de mon devoir, de signaler le sens véritable de ses propositions, et de dire aux partisans de l'émancipation individuelle : « Si vous laissez passer, dans sa forme actuelle, ce projet de loi, si discret et si réservé en apparence, votre cause est irrévocablement perdue. Vous serez entrés, sans le savoir et sans le vouloir, dans cette route que vous regardez comme fatale. Il ne vous sera plus permis d'en sortir. »

Digitized by Google

Voilà ce que j'avais hâte d'établir, avant d'examiner les motifs qui ont porté la commission à rejeter les affranchissements individuels. — Il y a toujours profit pour la bonne cause, à poser nettement les questions.

La commission a exposé ses motifs dans trois paragraphes séparés, que je demande la permission de citer textuellement.

« ... L'affranchissement partiel perpétue l'opposition qui existe, dans les idées des noirs, entre la liberté et le travail. Le travail c'est le signe de la servitude, et il est en horreur comme elle. Il est plus difficile d'appliquer des mesures d'amélioration morale aux affranchis qu'aux esclaves..... Par l'abolition simultanée, on reste maître de choisir le moment. Ce système, d'ailleurs, ne va pas sans l'indemnité, et l'indemnité, si elle est réglée convenablement, assure à l'administration le concours des propriétaires, sans lequel l'opération ne saurait réussir... »

« ... L'affranchissement partiel paraît, au premier abord, le plus prudent. Il ne saurait amener de crise. Il peut vous conduire au but par une transition presque insensible. Il peut s'accomplir sans charger la France du poids d'une indemnité générale. Avec quelques sacrifices annuels, on compléterait le pécule de ceux qui, par leurs propres

Digitized by Google

forces, en auraient réalisé la moitié ou le tiers.... La difficulté serait d'obtenir que le noir libre travaillât à côté du noir esclave... »

« ... En adoptant l'autre système, le gouvernement reste maître de l'opération. Si ses mesures sont bien prises, il peut faire passer sans secousses la population noire d'un régime à un autre, et substituant l'engagement à terme à la servitude perpétuelle, mettre partout la puissance de la loi, à la place de celle du maître. L'indemnité sans doute est alors nécessaire; mais elle donne le moyen de compter davantage sur le concours des propriétaires. Elle est une prime d'assurance contre les chances possibles du nouveau régime, un moyen de libérer une propriété grevée de dettes, un capital d'exploitation dont profitent l'agriculture et l'industrie du planteur... »

Ainsi, la commission reconnaît que le système d'affranchissement individuel présente deux avantages. — 1° Il conduit au but par une transition insensible, et ne peut amener de crise. — 2° Il peut s'accomplir, sans charger la France du poids d'une indemnité générale.

Elle lui adresse quatre reproches. — 1° Il perpétue l'opposition qui existe, dans les idées des noirs, entre la liberté et le travail. — 2° Il compromet le succès des mesures d'amélioration mo-

Digitized by Google

rale, parce qu'il est plus difficile de les appliquer aux affranchis qu'aux esclaves. — 3° Il n'est pas maître de choisir son moment, comme le système d'abolition simultanée. 4° Il n'assure pas aux propriétaires l'indemnité à laquelle ils ont droit.

On comprendra qu'en examinant ces diverses assertions, il m'est impossible de ne pas reproduire plusieurs arguments, déjà développés dans une précédente publication.

La commission reconnaît, d'abord, que le système d'affranchissement individuel conduit au but par une transition insensible, et ne peut amener de crise.

Cet éloge du système progressif est en même temps une formidable accusation contre le système simultané. Qu'est-ce, en effet, que ce système, qui ne peut pas même remplir la première condition de tout affranchissement raisonnable ; qui ne peut pas garantir la sécurité des colons? Il ne le peut pas ; car il appelle le même jour à la liberté tous les noirs de nos colonies ; il les groupe ; il les serre les uns contre les autres ; il rend plus étroits les liens, déjà si nombreux, qui les unissent contre les blancs. Il ne le peut pas ; car il faudrait dissoudre cette association menaçante, et il ne sait que l'armer du droit commun. Ces nouveaux libres qu'il crée avec tant d'imprudence, ils sont tous esclaves de la

Digitized by Google

veille, tous prolétaires, tous condamnés au travail pour vivre, tous ulcérés des souvenirs de la servitude, tous envieux de la propriété de ces terres qu'ils ont si longtemps baignées de leurs sueurs. Ils se sentent nombreux, et la conscience de leur force vient d'être éveillée dans leur âme par l'idée encore vague et mal comprise de leur récente égalité.

Ah! je ne dis pas qu'une pareille situation entraîne nécessairement des massacres. Je ne dis pas qu'on ne puisse longtemps contenir le désordre par des mesures de police, par la présence de garnisons considérables. Mais je dis, qu'on n'affronte pas volontairement de tels périls. Je dis, qu'on n'est pas tenu d'organiser soi-même l'armée de ses ennemis. Je dis, que s'il existe un autre système, qui donne successivement à chacun des membres de cette grande association naturelle, des habitudes, des droits, des intérêts, qui le séparent de ses compagnons et le rapprochent des hommes libres; je dis que, si un pareil système existe, il faut qu'il entraîne, d'ailleurs, de bien graves inconvénients, pour n'être pas adopté.

Or, ce système est celui des affranchissements individuels, tel qu'il a été exposé dans *Esclavage et Traite*. Ce que les manumissions volontaires ont déjà produit dans nos colonies, en créant peu à peu une classe de couleur qui n'est pas seulement libre,

Digitized by Google

mais propriétaire, propriétaire de plantations et propriétaire *d'esclaves*, qui n'exerce pas seulement les droits civils, mais les droits politiques, qui élit, qui est élue, qui, par son caractère mixte, en un mot, est également éloignée de faire corps avec les noirs contre les blancs, et avec les blancs contre les noirs; ce qu'a produit, dis-je, un usage, utile sans doute, mais irrégulier et capricieux dans son application, ne peut donner une idée des résultats d'un système fixe, qui a conscience de son but, et qui est organisé pour l'atteindre; d'un système qui brise et morcèle l'unité du peuple noir, qui fait acheter la liberté par le travail *volontaire*, qui, avant de créer des citoyens, crée des ouvriers, des pères de familles, des chrétiens, et qui, le jour même où il brise la chaîne de l'esclave, l'attache au sol par le lien de la propriété.

La commission reconnaît encore que le système d'affranchissement individuel peut s'accomplir sans charger la France du poids d'une indemnité générale.

Je ne voudrais pas insister longtemps sur cet avantage, qui cependant, à mon avis, n'est pas le moins propre à déterminer l'opinion des Chambres et du public. Mais il est nécessaire de le présenter sous la forme de chiffres tellement positifs et incontestables, que l'on connaisse bien l'étendue des

Digitized by Google

sacrifices gratuits que l'on s'imposerait en adoptant le système de l'émancipation simultanée.

Je laisse en dehors les dépenses d'éducation, celles du culte, toutes celles en un mot, qui sont communes aux deux systèmes.

Je ne m'occupe que de l'indemnité ; et je suppose que le prix moyen des esclaves soit fixé à 1,000 fr., c'est-à-dire, à un chiffre inférieur à toutes les évaluations. — Ce chiffre dépasse encore celui de l'indemnité anglaise, j'en conviens. Mais la fixation de cette indemnité, qu'on ne l'ignore pas, a soulevé dans les colonies de l'Angleterre une réclamation universelle et légitime. Cette indemnité n'était pas destinée, d'ailleurs, à rembourser intégralement les propriétaires d'esclaves, et le parlement avait imaginé la période d'apprentissage, pour leur donner, sous forme de travail forcé, ce qu'on leur refusait sous forme d'argent. Cela est si vrai, que, cette période ayant été abrégée de deux ans, l'assemblée coloniale de la Jamaïque vient de réclamer, pour ce seul motif, un supplément d'indemnité.

Le chiffre de 1,000 fr. n'est donc pas exagéré. Or, nous avons plus de 260,000 esclaves dans nos îles. La dépense totale de l'indemnité, dans le système de l'affranchissement en masse, ne saurait donc rester au-dessous de 260 millions.

Digitized by Google

Que se passe-t-il, au contraire, dans le système que j'ai présenté? Les noirs, maîtres de leur samedi, en vertu de l'usage universel, que la loi convertirait en droit, devraient, au moyen de leur travail libre dans ce premier jour, racheter le vendredi, dont le prix serait fixé au cinquième du prix total, soit 200 fr. (si j'accepte pour un moment, le chiffre trop faible, selon moi, de 1,000 fr. pour ce prix total.) — Puis, maîtres de deux jours de liberté, ils rachèteraient le jeudi au moyen de leur travail volontaire dans ces deux jours; ainsi de suite, jusqu'au rachat du lundi, qui, facilement opéré au moyen du travail volontaire des cinq jours déjà rachetés, complèterait leur affranchissement.

Quelle serait, dans cette grande conquête, la part d'intervention réservée au trésor public?

1° Il rachèterait les autres membres de la famille légale, quand l'un d'eux parviendrait à la liberté.

2° Il aiderait les esclaves à racheter le premier jour, le plus difficile de tous, par un secours qui ne pourrait dépasser, pour les esclaves mâles de 18 à 40 ans, le quart du prix de ce jour, et pour les autres esclaves, le tiers de ce même prix.

Quant au premier genre de dépenses, il serait à peu près nul, dans l'état actuel de la société esclave de nos colonies. Le mariage y est inconnu. La fa-

Digitized by Google

mille légale n'y existe pour ainsi dire pas. Ce serait assurément faire le plus bel éloge des mesures que je propose, que de les supposer capables d'opérer, en quelques années, une révolution assez complète dans les mœurs de cette société, pour que le cinquième des membres qui la composent appartînt à une famille régulière. — Je désire que le changement puisse être encore plus complet et plus rapide; mais je n'ose pas l'espérer. Or, en calculant sur cette base, et en admettant que 72,000 esclaves appartiennent à des familles légales pendant la période d'affranchissement; en admettant que le nombre moyen des membres de ces familles s'élève à quatre personnes, et que le rachat de sa liberté par l'une d'elles impose au gouvernement l'obligation de racheter les trois autres à ses frais, il sera évident que le trésor devra fournir au rachat des 3/4 de 72,000 esclaves, en d'autres termes, au rachat de 54,000. C'est donc une première somme de 54 millions qu'il aura à débourser.

La seconde nature de dépense, non moins féconde en progrès moraux, ne sera pas aussi onéreuse à la métropole. Les 200,000 mille esclaves environ que l'Etat n'aura pas rachetés, comme appartenant à une famille régulière dont un membre est parvenu à la liberté, auront droit, *au plus*, à un secours du quart ou du tiers des premiers

Digitized by Google

200 fr. Comme ces maxima ne seront pas toujours atteints, nous pouvons réduire au quart la proportion moyenne; Soit : 50 fr. par esclave, ou 10 millions pour 200,000.

Le trésor public paierait donc, d'une part, 54 millions; de l'autre, 10 millions; 64 millions en tout, dans le système de l'émancipation individuelle.

Nous avons vu que l'émancipation simultanée en exigeait 260.

Cette économie de 200 millions à peu près doit être noblement rejetée, sans doute, si le premier système entraîne les graves inconvénients qui lui ont été reprochés. Mais si je parvenais à démontrer le contraire, le motif qu'on en tire conserverait peut-être quelque valeur.

Encore un mot, avant de quitter ce sujet. Le chiffre de la dépense que j'ai indiqué dans *Esclavage et Traite* est inférieur à celui que je présente aujourd'hui. Je n'avais pas assez tenu compte de la charge imposée à l'Etat, par la disposition qui l'oblige à racheter les membres des familles légales, lorsqu'un de ces membres est devenu libre. Je saisis avec empressement cette occasion de reconnaître publiquement mon erreur; car, à mon sens, on ne saurait apporter trop de bonne foi dans une discussion de cette importance.

Digitized by Google

La commission reproche au système d'émancipation individuelle de perpétuer l'opposition qui existe, dans les idées des noirs, entre la liberté et le travail.

En vérité, cette accusation est tellement extraordinaire, que j'ai relu vingt fois les lignes du rapport où elle est formulée, et que, si d'autres passages ne m'avaient prouvé que la commission avait bien réellement en vue l'émancipation fondée sur le principe du travail volontaire et du rachat forcé, j'aurais supposé qu'elle faisait allusion à quelque autre système, et je me serais contenté de me plaindre de ce que, pour proscrire un mode d'affranchissement, elle s'attaquait à sa manifestation la plus insensée.

Mais non. Il s'agit bien de l'émancipation par le *travail libre*, et c'est ce système qui perpétue l'opposition entre la *liberté* et le *travail !*

Quoi, nous perpétuons cette opposition, quand nous relevons le travail aux yeux des nègres, en en faisant l'instrument glorieux de leur délivrance ! Nous la perpétuons, quand nous donnons chaque jour aux colonies, le spectacle, nouveau pour elles, d'esclaves qui peuvent se croiser les bras ou s'endormir au soleil, et qui, par le seul effet de leur volonté, de leur énergie, s'assujettissent, dans l'espoir d'une récompense éloignée, à des fatigues extraordinaires ! Nous la perpétuons, lorsqu'à côté

Digitized by Google

de la tâche forcée, nous créons la tâche volontaire, à prix fixe et à prix débattu !

Sans doute que, pour abolir cette opposition, pour que servitude et travail ne soient plus synonymes dans l'esprit des nègres, il vaudra mieux maintenir le travail forcé aussi longtemps que l'esclavage, et donner à tous, au même instant, la liberté et le droit de ne rien faire !

Le second reproche ne m'étonne pas moins. L'émancipation individuelle compromet, au dire de la commission, le succès des mesures d'amélioration morale, parce qu'il est plus difficile de les appliquer aux affranchis qu'aux esclaves.

Eh ! c'est précisément là le grand argument que les partisans de l'émancipation individuelle opposent aux émancipations générales. Oui, disent-ils, il faut faire connaître aux esclaves les vérités régénératrices de la religion ; il faut les envoyer aux écoles. Mais la grande école, celle où doit s'opérer la transformation de l'esclave en ouvrier libre, celle où il doit apprendre la patience, l'économie, la prévoyance, celle où il doit contracter les habitudes viriles de sa position future, c'est l'école du travail volontaire. Hé bien ! vous pouvez envoyer les esclaves à cette école ; vous ne pouvez pas y envoyer les affranchis. C'est nous qui vous disons de placer avant l'émancipation ce qu'on ne peut mettre après. C'est nous

Digitized by Google

qui vous disons, dans l'intérêt des esclaves comme dans le nôtre, de leur donner les mœurs de la liberté avant de leur en donner les prérogatives. C'est nous qui vous citons l'exemple de toutes les émancipations en masse, forcées de demander aux affranchis les garanties qu'elles n'ont pas su exiger des esclaves, forcées d'établir la réquisition à la Guyane, les règlements de police rurale à la Martinique, le travail forcé à Saint-Domingue, l'apprentissage d'abord, puis les lois exceptionnelles sur les vagabonds, dans les îles anglaises. Ce n'est pas nous qui avons annoncé, dans le rapport de la commission, l'intention de suivre de tels exemples, en remplaçant l'esclavage par l'engagement temporaire, et la puissance du maître par celle de la loi.

La commission donne ensuite à entendre que le système de l'abolition individuelle n'est pas maître de choisir son moment, comme le système de l'abolition simultanée.

Non, sans doute, et la raison en est simple. L'émancipation individuelle n'est pas dans la nécessité de choisir son moment, elle s'accomplit sans cesse, elle n'a pas de crise à subir.

Mais il n'en est point ainsi de l'émancipation simultanée. Le choix du moment est, en effet, pour elle d'une gravité sans égale. J'ajoute qu'elle n'est jamais maîtresse de ce choix. Il est facile de tracer,

Digitized by Google

dans le sein d'une commission, ou sur les bancs de la Chambre, le plan d'une émancipation semblable. Il est facile de se dire : nous ne décrèterons qu'un *principe ;* l'application sera lente, habilement graduée ; nous prendrons le temps nécessaire pour établir des écoles, pour bâtir des chapelles ; et puis, le temps bien plus considérable qui doit s'écouler avant que l'enseignement du maître et les préceptes du pasteur aient suffisamment agi sur les âmes ; puis, quand cette société sera mûre pour la liberté, nous choisirons notre moment.

Les choses ne se passent point ainsi. Le *principe pur* qu'on propose de décréter aujourd'hui n'est pas de ceux dont on peut retarder à son gré l'application. Annoncer l'émancipation en masse, c'est l'accomplir à moitié. Toutes les pensées se fixent sur cette grande mesure. Les espérances des uns, l'effroi des autres ne laissent pas au gouvernement, jusqu'à l'accomplissement définitif, une seule journée de repos. On ne condamne pas longtemps une société à cette attente. Elle ne vit pas paisiblement vingt années avec ce glaive de Damoclès suspendu sur sa tête. On vient de semer un principe ; on récolte des conséquences, car ces conséquences grandissent vite. On croyait entrer à peine dans la carrière ; et déjà on touche le terme, le terme fatal où le refus devient impossible, où il faut émanciper à tout hasard

Digitized by Google

cette société sans lumières, sans Dieu, sans famille, sans habitudes d'économie et de travail.

L'exemple de l'Angleterre est là pour démontrer la vérité de ces paroles. Elle aussi, voulait agir avec prudence, préparer ses esclaves par les écoles, par la religion. Elle le voulait; elle ne l'a pas fait, et n'a pas pu le faire. L'affranchissement en masse s'est appliqué, dans presque toutes ses îles, à une classe aussi arriérée, aussi dégradée que celle de nos colonies. Puis, quand elle a essayé de substituer l'apprentissage à la servitude, l'apprentissage a encore échappé à ses mains impuissantes. Il devait finir en 1840; il s'est terminé en 1838.

Et cependant, ne l'oublions point; l'Angleterre avait l'avantage de marcher la première. Elle pouvait mesurer ses pas; tandis que l'aspect seul des libertés qui nous entourent nous précipitera vers le dénoûment.

Enfin, la commission reproche indirectement au système de l'abolition individuelle, de ne pas assurer aux propriétaires l'indemnité à laquelle ils ont droit

Ce reproche s'adresse-t-il bien réellement à un système qui fixe l'indemnité des propriétaires à un taux que les partisans de l'émancipation générale sont peu disposés à atteindre ? — Je voudrais ne pas le penser; mais, si la commission avait reconnu sur

Digitized by Google

ce point le véritable esprit du système individuel, aurait-elle présenté l'autre système comme ayant seul l'avantage de ne pas marcher sans l'indemnité?

Quoi qu'il en soit, j'ai dû rétablir les faits dans toute leur précision. Je n'ajouterai qu'un mot :

Quel est donc ce charme irrésistible, qui entraîne tant de bons esprits, tant de cœurs généreux, vers un mode, qui, pour racheter l'énormité des sacrifices qu'il impose au pays, ne lui offre que son impuissance à briser l'unité de la classe noire ; son impuissance à introduire le travail libre, à transformer l'esclave en ouvrier; son impuissance à appliquer jusqu'au bout, les mesures générales de préparation morale et religieuse; son impuissance à donner aux noirs une liberté complète; son impuissance à assurer aux colons une indemnité équitable? D'où vient que l'opinion publique est encore favorable à un tel principe? D'où vient que des voix éloquentes le soutiennent au sein des Chambres ?

Sans doute, il y a, dans la pensée d'une émancipation générale et simultanée, surtout dans l'idée d'une émancipation gratuite, quelque chose qui séduit les âmes élevées, et qui répond mieux que tout système individuel et fondé sur le travail, au besoin de réparation, que le souvenir et l'as-

Digitized by Google

pect des crimes de l'esclavage réveillent énergiquement au fond des cœurs.

Mais, à côté de ce sentiment désintéressé, n'en existe-t-il pas d'autres qui le sont moins, qu'on n'avoue pas au public, qu'on ne s'avoue pas à soi-même? Ne compare-t-on point en secret l'éclat d'une mesure simultanée à la modeste et silencieuse application des mesures individuelles? N'y a-t-il pas, dans la première, une part de gloire, pour les hommes qui la proposent, pour le gouvernement qui l'adopte, pour la nation qui l'accomplit?

Et puis, ne cède-t-on point, sans le savoir, à l'attrait d'une tâche aussi facile que brillante, à la crainte d'une entreprise aussi laborieuse qu'utile? D'un côté, des discussions de tribune, d'autant plus nombreuses que les sommes à voter sont plus considérables; et, les sommes une fois votées, la suppression telle quelle de la servitude coloniale. De l'autre, peu de discours, mais beaucoup de soins, beaucoup de surveillance, beaucoup de patiente fermeté, et la satisfaction éloignée et peu retentissante, d'avoir soustrait trois cent mille créatures de Dieu à la dégradation légale, à la dégradation plus funeste encore, de leurs habitudes et de leurs cœurs! — L'amour de la gloire facile, ce fléau de notre époque, n'a-t-il pas influé sur un pareil choix?

Digitized by Google

Je me contente de poser ces questions.

Il me reste à examiner le système de la commission, à la lumière des résultats, dès à présent constatés, de l'affranchissement britannique. Ce système ne pouvait pas être soumis à une épreuve plus solennelle, plus décisive. Jamais il ne sera appliqué sur une plus large échelle, avec plus d'intelligence des besoins coloniaux et de la société esclave, avec plus de moyens de répression contre le désordre, avec plus de ressources financières contre l'abandon des cultures, avec plus de chances de succès. Si, après l'abolition définitive de l'esclavage dans les îles anglaises, l'ordre et le travail s'y sont maintenus, si la métropole ne s'est pas vue contrainte d'y retirer, d'une main, une partie de la liberté qu'elle concédait de l'autre, si la propriété des colons, la prospérité des colonies n'ont pas reçu une irréparable atteinte; alors, il faut le reconnaître, le système simultané est, sinon préférable, du moins, possible. Si le contraire est arrivé, l'arrêt est définitif et sans appel.

Les deux systèmes qui se combattent ont implicitement accepté ce jugement public des événements.

La commission ne supposait pas, à la vérité, quand elle témoignait sa confiance dans l'issue probable de l'expérience anglaise, elle ne supposait pas que l'expérience dût se terminer en-

Digitized by Google

tre la discussion et le rapport. Je ne croyais pas non plus, quand je manifestais mes doutes sur le succès de cette tentative, que les faits vinssent si vite confirmer mes paroles. C'est un bonheur rare dans les discussions parlementaires, que cette intervention d'un grand fait historique, qui vient, au milieu de l'incertitude universelle, réaliser les prophéties ou les démentir, fortifier les systèmes ou les ébranler.

J'ai dit que les partisans de l'émancipation individuelle ne pensaient pas, il y a six mois, que le succès des mesures de l'Angleterre fût probable. Voici, ce que j'écrivais à cette époque.

... « Sans croire à un insuccès absolu, je crois qu'une souffrance assez générale résultera de cette grande mesure; et il m'est permis de récuser une expérience dont je n'admets nullement les bases. Il m'est permis de dire qu'elle ne peut rien prouver contre le mode d'affranchissement que je propose, et qui, plus lent que l'émancipation anglaise, est entouré de toutes les garanties qui manquent à celle-ci... »

... « Je ne m'appesantirai pas sur les considérations que fait naître en foule cette esquisse de la situation des îles anglaises. J'ai fait connaître ce qui est, et je n'ai pas la prétention de prédire ce qui sera. La Providence réserve peut-être à cette

Digitized by Google

grande et généreuse tentative, une issue plus heureuse que celle qui semblerait probable aujourd'hui; nul ne le désire plus sincèrement que moi. Mais, j'ai dû montrer que les résultats connus de l'expérience britannique étaient loin de contredire les leçons de l'expérience française. J'ai dû prouver combien il est difficile d'espérer que ce nouvel affranchissement général soit plus capable que ceux qui l'ont précédé, de produire à la fois la continuation du travail et de l'ordre et une liberté complète. »

J'ai dit que les partisans de l'émancipation générale se flattaient encore, il y a six mois, du triomphe de leurs principes dans les possessions anglaises. Quelques citations extraites du rapport de la commission ne laisseront aucune incertitude sur ce point.

Si, d'un côté, il manifestait quelque doute; s'il était contraint par l'évidence des faits, de reconnaître que les résultats obtenus jusqu'alors, bien que satisfaisants en général, ne donnaient pas l'assurance d'un entier succès après la libération définitive, et qu'une importante épreuve restait à faire; d'un autre côté, il s'exprimait ainsi :

... « Votre commission a eu sous les yeux des documents bien divers; elle a entendu des témoins oculaires; et rien jusqu'ici, ne lui a paru justifier

Digitized by Google

en effet les conjectures alarmantes qu'on se plaît à former aux colonies sur l'avenir des îles anglaises. Si le temps nous permettait de les passer en revue, vous les verriez dans une situation qui, sans doute, a ses chances, mais dont on peut bien augurer... »

Le rapport citait l'opinion de lord Brougham, qui avait déclaré en plein parlement que, somme toute, le travail n'avait point baissé.

Il citait une dépêche du secrétaire des colonies, lord Glenelg, qui commençait de la manière suivante : « Jusqu'ici, les résultats de la grande expérience de l'abolition de l'esclavage, ont été de nature à *justifier les plus confiantes espérances* des auteurs et des défenseurs de cette mesure... »

Hé bien! s'il est un fait de notoriété publique aujourd'hui, c'est que les résultats de cette mesure sont loin de justifier les confiantes espérances de ses auteurs; s'il est un fait connu de tout le monde, c'est que la détresse des colonies anglaises est à son comble. La fabrication du sucre est interrompue; la culture du café se maintient à peine; les nègres se refusent au travail, ou exigent un prix tel, que les exploitations ne pourraient se maintenir à des conditions aussi onéreuses; des désordres nombreux ont menacé la sûreté publique; et la crainte de la dispersion pèse, comme une menace de mort, sur la société entière des

Digitized by Google

colonies. Je ne veux pas entasser ici des citations inutiles, pour établir une vérité incontestée. Je me contente de renvoyer à la lecture des feuilles coloniales ou des journaux anglais, ceux qui pourraient conserver encore quelque doute sur le danger que court la Grande-Bretagne de voir la vie sauvage, ou peu s'en faut, remplacer la vie servile, dans ses possessions.

On sait, au reste, quel est le signe assuré auquel il est permis de reconnaître les émancipations manquées; on sait que, partout où s'est montrée la liberté improvisée de la fin du dernier siècle, elle a paru escortée des lois exceptionnelles sur le vagabondage et des fameux règlements sur la police rurale; on sait qu'elle n'a détruit l'esclavage, qu'à la condition de maintenir le travail forcé.

Les colonies anglaises échapperont-elles à cette constatation publique de l'insuccès? Il n'est plus possible de l'espérer. Aujourd'hui, la pensée fixe des colons anglais tend précisément à obtenir des règlements de police rurale. C'est là le sujet habituel de leurs discussions. Leurs journaux ne cessent d'invoquer l'exemple de Saint-Domingue, de la Martinique, de la Guyane. Ils prouvent que, dans ces établissements, la liberté n'a été que nominale; que le travail ne s'y est jamais maintenu que comme l'effet d'une coercition sévère; et ils en concluent,

Digitized by Google

que, dans les îles anglaises aussi, la liberté réelle et le travail libre sont impossibles. On n'est pas bien éloigné d'imiter le Code Henri, quand on en est venu à le commenter avec complaisance, à citer la disposition qui fixe le nombre d'heures de travail auquel sont assujettis les manouvriers, celle qui leur défend de quitter l'habitation sans la permission du lieutenant du roi, ou celle qui punit les paresseux et les vagabonds, et qui range dans cette catégorie les travailleurs de l'un et de l'autre sexe qui quitteraient leur domicile, pour résider, soit dans les villes, soit dans d'autres lieux où il leur est interdit de s'établir.

Mais, que dis-je? de la discussion, on est déjà passé aux actes. Il n'est pas malaisé de saisir la tendance des ordonnances de gouverneurs qui défendent de faire certains métiers, entre autres celui de *journalier*, sans avoir obtenu un permis; qui fixent le salaire de ces professions, et permettent de limiter le nombre des individus qui s'y livrent.

Il est encore moins difficile de comprendre la portée de ce passage d'une lettre que publie, à la date du 13 août, *le Palladium*, journal de Sainte-Lucie : « Tous ceux qui refusent de travailler dans l'atelier de l'habitation de la rivière dorée sont envoyés par son honneur (le chef juge) à Castries, où ils sont employés à casser des pierres, sous la sur-

Digitized by Google

veillance de la police. *Je présume qu'il en fera de même sur toutes les habitations où il établira sa cour de police*, et j'espère que cela produira un bon effet. *Sans des mesures de ce genre, nous sommes tous ruinés.* » Le journal ajoute : « Jusqu'à présent, rien n'a été fait dans l'intérêt de la colonie, si ce n'est la démarche du chef juge. De *bons règlements de police, exécutés avec fermeté, pourront seuls maîtriser les événements actuels.* »

Je pourrais faire connaître ici un plus grand nombre de détails, et chercher, dans les circonstances particulières qui ont accompagné l'affranchissement anglais, la confirmation des diverses parties du plan d'émancipation que j'ai proposé. Je pourrais faire remarquer, par exemple, l'insistance avec laquelle les nègres ont réclamé partout la conservation de leur case et de leur jardin, la menace qu'ils ont fait entendre, de se construire, en cas de refus, des huttes au milieu des bois; et j'y trouverais peut-être une justification suffisante de la proposition, qui assure aux affranchis, pour prévenir leur dispersion, la propriété de leur case et de leur jardin.

Mais je ne veux pas sortir aujourd'hui de la question vitale, de celle que la commission propose de trancher d'une manière qui, pour être détour-

Digitized by Google

née, n'en serait pas moins funeste ; de la question de préférence entre le système simultané et le système individuel.

Aussi, ne suivrai-je pas, dans la discussion des points secondaires, les journaux français et étrangers qui ont bien voulu s'occuper de mon travail. Je demande seulement la permission de répondre, en quelques mots, à l'une des principales objections qu'a présentées un homme dont les objections ne doivent pas être négligées, et que le système individuel est heureux de compter désormais au nombre de ses défenseurs.

M. de Sismondi, dans un compte rendu qui est lui-même un traité nouveau et remarquable sur la matière, s'attache à prouver, qu'en fixant à 1,150 f. le prix moyen des esclaves, j'excède les obligations qu'impose la justice, et que je rends les conditions du rachat forcé beaucoup trop pesantes pour les noirs. Il pense que l'Angleterre, en accordant 600 f. par tête d'esclave, a établi une limite raisonnable, à laquelle il convient de s'arrêter.

« Nous protestons, dit-il, que, lorsque l'émancipation a un plein succès, aucune indemnité n'est due, et que les maîtres n'y ont aucun droit. Les maîtres sont engagés envers leurs esclaves, par le quasi-contrat de l'esclavage, à leur donner leur entretien, en échange, contre l'usage de leur force

Digitized by Google

musculaire pendant cinq jours de la semaine. Pour ce même prix, sous le régime de la liberté, ils obtiennent l'emploi de cette même force musculaire pendant six jours de la semaine, ou pendant tous les jours qu'il leur conviendra de payer, plus le service de leur bonne volonté et de leur intelligence. Or, l'homme est puissant par sa partie morale, bien plus que par ses muscles. Aussi, l'ouvrage fait par un ouvrier libre, qui veut réussir, et qui comprend ce qu'il fait, vaut toujours au moins deux fois l'ouvrage d'un esclave. Si l'on réussit à faire de l'esclave un paysan, le maître, loin d'y perdre, y trouvera un profit considérable... »

Je m'empresse de reconnaître la parfaite justesse de ces observations. Oui, en stricte justice, l'opération qui réussit ne doit rien aux maîtres. Oui, le système individuel, qui fonde l'affranchissement sur le travail volontaire, qui, pour me servir des expressions de M. de Sismondi, transforme l'esclave en paysan; ce système peut, à la rigueur, refuser l'indemnité, ou du moins, la réduire au-dessous du chiffre que le système simultané est tenu de maintenir, sous peine de spoliation. Oui, nous pouvons agir de la sorte; mais, le devons-nous? Une réduction semblable du prix de rachat ne serait-elle pas à la fois contraire aux intérêts du maître et aux intérêts de l'esclave? C'est ce que je vais examiner.

Digitized by Google

En ce qui concerne les intérêts du maître, le fait est trop évident pour qu'il soit nécessaire de le prouver. N'oublions point toutefois qu'il n'est pas indifférent d'avoir les maîtres pour soi ou contre soi, dans une expérience de cette nature; qu'il n'est pas indifférent qu'elle s'accomplisse au milieu d'une société riche ou d'une société dépouillée. Rappelons-nous que le prix accordé par les Anglais devait trouver un complément dans les profits, fort problématiques à la vérité, de la période d'apprentissage. Rappelons-nous que le prix de 1,150 fr., dont je suis loin, d'ailleurs, de défendre le chiffre d'une manière absolue, est la moyenne exacte des estimations produites par les délégués de nos colonies, par les notices officielles de la marine, par les conseils coloniaux. Rappelons-nous que, dans ce prix, est comprise la cession de la case et du jardin; et soyons certains que si nous descendions au-dessous du chiffre de 1000 fr., que j'ai consenti plus haut à prendre pour base du calcul de l'indemnité totale, nous quitterions le terrain des appréciations positives pour entrer dans celui des appréciations arbitraires. Il faudrait alors nier hardiment le *droit* des maîtres. Il ne faudrait plus parler d'indemnité, mais de libéralité volontaire.

Je ne crois pas qu'il soit sage, qu'il soit politique de traiter ainsi les prétentions des colons, quelque

Digitized by Google

odieux que soit le fondement sur lequel elles reposent. Je ne crois pas surtout qu'il faille sacrifier l'intérêt véritable des esclaves, et le succès durable de l'affranchissement, au désir d'accélérer cette mesure.

Il n'y a de conditions rassurantes, que celles qui ne sont pas à la portée de tout le monde. Il n'y a de garanties sérieuses, que celles que tout le monde n'est pas en état de présenter. Le rachat forcé (je suis heureux de le répéter ici) a beaucoup moins pour but l'indemnité des maîtres que l'éducation des esclaves. Il organise une épreuve difficile, une initiation laborieuse à la liberté. Ce n'est pas en quelques mois, ce n'est pas même en trois ou quatre années, qu'une révolution radicale peut s'opérer. Il faut que l'effort ait le temps de se convertir en habitude. Il faut que l'esclave ait oublié jusqu'à la douleur de ses premiers sacrifices. Il faut que cette vie de fatigues volontaires, par laquelle il a successivement conquis les cinq jours consacrés à son maître, soit entrée définitivement dans ses mœurs. Il faut qu'il ne conçoive rien, en dehors de l'occupation réglée, de l'économie domestique, de la marche ferme et patiente vers un avenir toujours meilleur. Il ne faut pas que l'affranchissement marque un point d'arrêt dans cette carrière nouvelle; et c'est ce qui arriverait sans aucun doute, si l'affranchissement pouvait être trop vite et trop aisément obtenu.

Digitized by Google

J'entends bien qu'il y a un autre écueil à éviter ; qu'il y a deux manières de rendre l'épreuve inutile : en la facilitant outre mesure, ou en décourageant les esclaves par une difficulté exagérée. Serais-je tombé dans ce second inconvénient, en voulant fuir le premier? La perspective que je présente dans le passage suivant serait-elle aussi effrayante qu'on le suppose?

« Je prends un noir de dix-huit à quarante ans... le prix total de ce noir s'élève à 1,350 fr., chaque cinquième monte donc à 270 fr.; or les salaires réunis des cinquante-deux samedis que contient l'année ne fourniront qu'une somme de 39 fr., et il lui faudra près de sept ans pour racheter ainsi son vendredi.

» Mais, dès qu'il est parvenu à ce point, sa force est doublée, et, en trois ans et demi, il peut racheter le jeudi.

» Il lui faut un an neuf mois pour le mercredi; dix mois quinze jours pour le mardi; et enfin cinq mois huit jours seulement pour obtenir, avec le lundi, sa libération complète.

» Le temps absolument nécessaire s'élève donc en tout à *treize ans et demi.* »

Mais on ne peut pas isoler le passage qui précède de celui où je fais espérer à ce noir un secours du gouvernement égal au quart du premier cinquième,

Digitized by Google

pour le rachat du vendredi. Au lieu d'avoir à réunir 270 fr., il n'aura donc le plus souvent à en réunir que 202. Au lieu d'employer sept années au rachat du vendredi, il lui suffira donc d'y consacrer cinq ans trois mois.

Ce n'est pas tout, j'ai mis un autre secours plus puissant encore, au service des esclaves. Le gouvernement, dans mon système, rachèterait les autres membres de la famille légale, lorsque l'un d'entre eux serait parvenu à la liberté. — Il suffira donc au noir, dont nous nous occupons ici, de remplacer par une union légitime le concubinage horrible où sa classe entière est plongée aujourd'hui, pour que sa libération et celle de sa femme deviennent, à l'instant même, beaucoup plus faciles; et cette facilité, dans ce cas du moins, n'enlèvera rien aux garanties, car l'influence de la famille fera plus pour le progrès moral du nègre, que n'aurait pu faire une prolongation de l'épreuve.

C'est aux amis véritables de la race noire que je recommande ces considérations. C'est par eux (quelqu'étrange que paraisse cette idée au premier aspect) que je voudrais voir soutenir la fixation équitable de l'indemnité. — Peut-être, comme je l'ai dit plus haut, les colons finiront-ils par sentir le mérite d'un tel procédé. Peut-être finiront-ils par rendre justice à ceux qui cherchent la solution pacifique et régulière, d'un problème que la vio-

Digitized by Google

lence se chargerait un jour de résoudre. En ce moment, il faut le dire, la passion les aveugle. Ce qu'ils repoussent dans tout plan d'émancipation, c'est le principe de l'émancipation lui-même. Les journaux qui leur servent d'organes mesurent-ils la brutalité de leurs attaques sur l'efficacité des mesures que l'on propose? Je l'ignore; mais je sais bien que ces attaques ne décourageront aucun homme convaincu; je sais qu'elles serviront moins la cause des colons, que ne l'auraient fait la défense raisonnable de leurs droits, la modération dans les choses, et la politesse envers les personnes.

Je sais aussi que la question n'en est plus où semble le supposer le conseil colonial de Bourbon, qui, dans sa délibération de novembre 1836, dont l'analyse a été récemment publiée par le gouvernement, ne craint pas de soutenir, *en principe*, l'institution de l'esclavage. — Voici ses propres paroles :

« Quant au *principe*, le conseil déclare, qu'à ses yeux, la question de savoir si l'esclavage *doit ou non être aboli*, est encore éloignée de sa solution... »

« Il dit que l'opinion de *tous* les colons est que l'abolition de l'esclavage sera *toujours* incompatible avec l'ordre et la sécurité publics, aussi bien qu'avec le bien-être même des noirs; opinion fondée, surtout, sur la connaissance acquise du caractère et de la nature du nègre... »

Digitized by Google

« Il proteste que l'éloignement qu'il montre pour l'émancipation n'a point sa source dans un attachement fanatique pour l'esclavage; mais seulement dans une conviction profonde que l'existence des colonies est inséparablement liée au sort d'une institution, *qui n'a point été créée par les lois humaines, et pour les colonies seulement, mais existe de temps immémorial, en vertu peut-être d'une loi plus forte et plus élevée que toutes les autres.* »

C'est au pouvoir législatif qu'il appartient de mettre un terme à cette résistance insensée. La situation actuelle n'est plus tenable pour personne. C'est bien assez, qu'après les avertissements de la dernière session, le gouvernement ait cru pouvoir se dispenser de prendre un parti et de préparer un projet de loi. C'est bien assez que le discours du trône se taise sur l'un des plus grands intérêts de la France et de l'humanité. Il faut qu'au moins, la discussion de la chambre élective ne soit pas stérile. Elle est saisie d'une proposition formelle, qui tranche la question de principe, et laisse dans le vague la question non moins importante du mode général d'application. Espérons qu'elle adoptera cette proposition, en l'amendant. Je crois avoir établi que, ne pas l'amender, c'est accepter dès aujourd'hui, toutes les conséquences déplorables du système si-

Digitized by Google

multané. Je n'ai pas besoin d'établir, que ne pas l'adopter, c'est accepter toute la honte d'un retard, auquel la conclusion de l'expérience anglaise a désormais ôté son dernier prétexte.

Ferait-on usage de l'issue même de cette expérience, pour rejeter toute mesure d'émancipation ?

J'ai montré qu'un pareil argument ne pouvait avoir aucune valeur. Les embarras que l'affranchissement anglais traîne à sa suite, annoncés et prévus par les partisans de l'émancipation individuelle, ne prouvent que les inconvénients de l'autre système. Au reste, l'affaire est instruite, tous les délais sont expirés, tout ajournement est devenu impossible, et nous avons aujourd'hui ce grand avantage, qu'en ce qui concerne l'abolition de l'esclavage colonial, *non* est devenu synonyme de *jamais*.

S'appuyerait-on pour combattre la proposition sur un autre fait qui, depuis la présentation du rapport, paraît avoir pris une nouvelle gravité? Je veux parler de la crise croissante à laquelle l'industrie sucrière est en proie, dans nos colonies. — Mais, invoquer de tels motifs, c'est encore arriver à un *jamais*.

En effet, le mal qui travaille nos colonies est incurable. Il l'était, sous le régime de la protection. Il l'est encore plus sous le régime de la con-

Digitized by Google

currence limitée, auquel l'apparition et le développement du sucre indigène ont donné naissance.

Sous le régime de protection, si malencontreusement établi en 1814, les colonies avaient éprouvé des crises périodiques, qui ne différaient pas beaucoup de celles dont elles souffrent aujourd'hui. Seulement, elles trouvaient alors, dans l'accroissement de la protection, un soulagement momentané, que la présence du sucre de betterave sur le marché ne leur permet plus de solliciter désormais. — C'était en élevant la surtaxe des sucres étrangers, qu'on avait apaisé leur détresse de 1820, leur détresse de 1822. Au moyen de ces droits prohibitifs, on avait espéré que le sucre colonial pourrait augmenter librement son prix de revient; on croyait avoir résolu le problème de la production du sucre, sur des terres impropres à cette culture, et qui ne peuvent donner, malgré les efforts les plus constants, la moitié des récoltes qui naissent à Porto-Ricco et à Cuba, sans engrais et presque sans travail.

Mais l'introduction du sucre indigène a fait justice de ces calculs. Il a frappé de mort la production coloniale, non pas en abaissant les prix de vente, qui sont aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a six années, mais en rendant leur élévation impossible, en introduisant un régulateur indépendant des

Digitized by Google

fluctuations des prix de revient aux colonies. — En vain rassure-t-on ces dernières, en leur promettant d'établir, par des dégrèvements, ou par l'augmentation de l'impôt sur le sucre de betteraves, une entière égalité de droits entre les produits coloniaux et les produits indigènes. Cette égalité, qui doit exister un jour, et qui, je l'espère, dans l'intérêt du trésor, sera progressivement amenée au moyen de l'impôt, et non pas au moyen des dégrèvements, cette égalité ne chassera point du marché le sucre indigène. J'en ai pour garant le progrès rapide de ses procédés ; j'en ai pour garant surtout le fait si bien constaté de l'accroissement immodéré que l'introduction de la betterave à sucre a fait subir au loyer des terres les plus propres à cette culture. Il faut que cet accroissement extraordinaire disparaisse graduellement sous les coups de l'impôt. Tant qu'il n'attaquera que cet excès de revenus, tant qu'il n'aura pour effet que de ramener les baux des terres de betteraves à la limite raisonnable, où il y aura encore profit, mais profit modéré, les terres de première qualité continueront à être affectées à la betterave, qui ne doit être cultivée qu'aux meilleures conditions possibles, et qui peut d'ailleurs fournir à la consommation de la France entière, sans occuper une superficie égale au dixième d'un de nos arrondissements. La situation des

Digitized by Google

fabricants de sucre indigène restera la même, car ils retrouveront dans la diminution des loyers ce qu'ils seront obligés de donner à l'impôt, et l'égalité des droits sera établie, avant qu'on ait épuisé cette marge considérable que présentent, d'une part, la surélévation factice et passagère du prix des terrains les plus fertiles, d'autre part, le perfectionnement des moyens de fabrication.

J'avais donc le droit de dire que le mal des colonies était incurable, et que la concurrence persistante et vivace du sucre indigène achèverait ce que la concurrence des sucres étrangers avait failli faire, malgré les surtaxes de protection. — J'avais le droit de dire : « Ajourner l'émancipation des noirs jusqu'au moment de la guérison des colonies, c'est la rejeter définitivement. »

Je regrette, pour ma part, qu'à force de lenteurs et d'indécisions, on soit parvenu à réserver pour cette époque d'épuisement, l'application d'une mesure dont l'accomplissement eût été plus facile au sein du bien-être et de la richesse ; mais, afin de remédier aux anciens délais, faut-il se résoudre à des délais nouveaux ? faut-il attendre encore, sous le prétexte d'un avenir meilleur, qu'on n'espère pas ?

Non, certes ; et telle n'est pas non plus la pensée secrète de ceux qui font aujourd'hui des proposi-

Digitized by Google

tions semblables. Ils se disent : Voilà une société destinée à périr, à quoi bon lui consacrer nos trésors ou nos soins? la question de l'esclavage se résoudra toute seule.

— Elle se résoudra toute seule! dites-vous? mais savez-vous à quel prix? savez-vous par quel bouleversement, par quels désastres? savez-vous les secrets de cette agonie libératrice, que vous n'avez pas honte d'invoquer? savez-vous ce qui se passera, à la dernière heure, entre le peuple que vous aurez laissé despote et le peuple que vous aurez laissé sauvage? savez-vous quelle responsabilité chaque journée de retard accumule sur nos têtes?

Cette crainte paraîtra bien mesquine et bien ridicule aux roués de profession, qui regardent de si haut tout projet d'amélioration morale, dont les sarcasmes intimident les hommes de bien, et les poussent à l'imitation maladroite d'un vice, qui, Dieu merci, est encore sur leurs lèvres plus que dans leurs âmes. Ce sont là les ennemis naturels de tout plan d'émancipation; ce sont là les barbares de notre société moderne. — J'ai déjà déclaré la guerre à cette influence desséchante qui gagne de proche en proche, et à laquelle rien n'échappe. Je viens tenir ma parole et renouveler les hostilités. J'ai déjà sonné le tocsin, appelé les honnêtes gens

Digitized by Google

aux armes. Je viens leur dire encore, et les forces de l'ennemi, et les moyens de le combattre.

Car, il faut que je l'avoue, si mon appel a réveillé des sympathies, il a rencontré aussi des doutes qu'il faut lever, une incrédulité qu'il faut vaincre. Selon les uns, j'aurais calomnié notre époque, le mal que j'ai signalé serait chimérique; selon les autres, le remède serait ridicule, et le parti des honnêtes gens ne pourrait jamais exister que dans l'imagination exaltée de quelque rêveur.

Je vais examiner ces deux objections avec le détail et l'attention qu'elles exigent.

Et d'abord, j'aurais calomnié notre époque. Entendons-nous bien sur ce reproche.—J'ai dit que la corruption de notre siècle était grande; je ne l'ai pas comparée à celle des siècles précédents. La question était oiseuse autant que difficile à résoudre. Qu'importent les siècles précédents, si le mal existe aujourd'hui, s'il est grave, s'il réclame un prompt secours?

Je ne suis pas plus injuste qu'un autre envers notre temps. Je connais les heureuses qualités par lesquelles il se relèvera, je l'espère, avec l'aide des bons citoyens; et, quant à ses vices, je crains d'autant moins de les lui reprocher, qu'il n'en est pas entièrement responsable.

Ce n'est pas sa faute, si l'exemple des désordres

Digitized by Google

de Louis XIV, de Louis XV et du Régent, ont laissé leur trace dans notre nation. Ce n'est pas sa faute, s'il y a eu école publique d'intrigues au temps de la Fronde, de malversation au temps des Dubois et des Terray, d'impiété au temps des encyclopédistes, de cruauté et d'athéisme au temps de la terreur, de servilité au temps de l'empire. — Ce n'est pas la faute du XIXe siècle, s'il a hérité du XVIIe et du XVIIIe.

Il vaut beaucoup mieux qu'eux, sous plus d'un rapport; et s'il vaut moins, sous quelques autres, c'est par l'effet de ces institutions de liberté, puissantes pour le mal comme pour le bien, et dont le noble principe, irrévocablement acquis à notre patrie, n'est pas solidaire des résultats désastreux que son application a pu produire.

Ces institutions, admirablement propres à vulgariser tous les germes précieux et tous les germes nuisibles, tous les vices et toutes les vertus; à propager en quelques jours dans toutes les classes, les idées et les sentiments d'une seule; à établir, en un mot, dans la nation entière, une égalité honteuse ou brillante; qu'ont-elles trouvé à communiquer et à répandre? la philosophie du dernier siècle, et les vertus civiques des premières années de celui-ci.

Fallait-il ne pas ouvrir d'écoles, parce qu'au sortir de l'école, on lit Voltaire ou Helvétius? fallait-il

Digitized by Google

ne pas organiser l'élection, la publicité, la discussion, parce que nous manquons presque tous d'indépendance et de désintéressement; parce qu'il y a trop souvent égoïsme étroit chez les électeurs, lâcheté préméditée chez les candidats; parce que ce même égoïsme et cette même lâcheté se manifestent trop souvent dans les rapports qui existent entre les députés et les ministres; parce qu'on craint la chambre, qui craint ses électeurs, lesquels craignent leurs journaux; en sorte que l'influence s'exerce de bas en haut, au lieu de descendre de haut en bas? — Non certes, les écoles et le régime électif ne doivent pas être proscrits pour cela. Mais il faut améliorer sans relâche les éléments au milieu desquels s'applique cette organisation libérale; car sa puissance de propagation est si grande, qu'elle constitue, ou le meilleur, ou le plus corrupteur des gouvernements.

La question que je me suis posée a donc aujourd'hui un intérêt tout nouveau. La monarchie absolue supportait des faiblesses et des vices, que ne supporterait pas la monarchie constitutionnelle. Nous avons besoin de beaucoup plus de vertus que nos pères; et si nous n'en avons pas beaucoup plus, nous en aurons bientôt beaucoup moins. Il y va de notre avenir tout entier; il y va, sinon de l'existence,

Digitized by Google

du moins de l'honneur de nos institutions représentatives.

Je laisse de côté la corruption permanente, et régulière en quelque sorte, qui ronge notre société. Je ne descends pas dans la rue, pour y chercher la prostitution patentée. Je n'entre pas dans les lieux publics, pour y chercher l'orgie organisée par mesure de police, sous le nom de *bals masqués*.

Non, je ne veux demander qu'aux faits récents, aux faits survenus depuis la publication d'*Esclavage et Traite*, la justification de mes reproches.

Et parmi ces faits encore, il en est qu'un invincible dégoût m'empêche de signaler en détail.

Que dire de ces procès honteux, qui se succèdent sans interruption? Que dire de ces fraudes de l'industrie, jusqu'à présent inconnues en France, et qui y ont pris tout d'un coup un si large développement!

Un sentiment que tout le monde comprendra m'arrête dans cette exploration des vices privés. J'ai hâte de quitter le terrain de la probité proprement dite. Je ne veux pas même m'arrêter à des actes d'un autre ordre, mais qui tiennent également à la moralité personnelle, tels que sont ces duels publics, par lesquels on semble braver à la fois, et les arrêts des tribunaux, et les arrêts d'une opinion qui commence à comprendre où réside le

Digitized by Google

vrai courage et la véritable dignité. Je ne chercherai que dans le domaine de la politique les traces de la corruption dont je me plains.

La force croissante du mauvais principe, l'affaiblissement graduel du bon pouvaient-ils se révéler d'une manière plus éclatante, qu'en donnant naissance à la coalition? n'y a-t-il pas là tout ce qui caractérise une époque corrompue; indifférence au choix des hommes, indifférence au choix des moyens? de tels rapprochements seraient-ils possibles chez un peuple qui saurait entourer, soutenir, encourager les honnêtes gens? Est-ce à nous, public, à faire des reproches, ou à en recevoir?

Les intérêts généraux ne s'effacent-ils pas partout devant les intérêts privés, les intérêts moraux devant les intérêts matériels? Ouvrez, au hasard, un journal; entrez dans un salon; parcourez une de nos places publiques; et vous y trouverez mille preuves de cette triste vérité; vous y verrez la grande question des profits et pertes, débattue sous toutes les formes; vous y verrez une société entière, qui, ne pouvant courir les chances brillantes de la guerre ou des révolutions, forcée de subvenir aux exigeances toujours croissantes d'un luxe effrené, débarrassée des aristocraties importunes, et n'en ayant conservé qu'une seule, celle de l'argent; habituée à donner le pas à l'opulence

Digitized by Google

sur l'esprit, sur l'illustration, sur la naissance; privée, d'ailleurs, de ce mobile religieux qui dirige l'âme vers une sphère plus haute; s'est repliée sur elle-même, et a concentré toutes ses pensées sur un seul objet, faire fortune!

Cela est si vrai, que le côté vraiment grandiose des intérêts matériels est celui qui nous touche le moins. Combien y a-t-il d'hommes, parmi nous, dont l'imagination se plaise à pressentir les incalculables effets de ces travaux, qui doivent changer les routes connues du commerce, ramener au fond de la mer Rouge, les vaisseaux habitués, depuis Vasco de Gama, à saluer le cap des Tempêtes, tous chargés des dépouilles de l'Orient? Combien y en a-t-il qui se demandent quelle influence civilisatrice doivent exercer ces voies nouvelles, qui, en rapprochant les nations, les latitudes, les produits, rapprocheront aussi les idées, les mœurs, et ajouteront une force nouvelle à cette puissance de propagation et de nivellement, que nous avons reconnue aux institutions libérales?

Ce qu'on voit aujourd'hui dans les chemins de fer, ce sont les actions, et pas autre chose.

Aussi, tente-t-on vainement de faire appel à de plus nobles instincts; et, pour ne pas sortir de la question de l'esclavage, qu'un homme au cœur

Digitized by Google

généreux vienne nous raconter, non plus les crimes trop rebattus de la traite coloniale, ou les souffrances si souvent décrites des nègres de nos Antilles; mais, des attentats et des douleurs que nous ignorions encore. Qu'il nous apprenne, que, de l'autre côté de la Méditerranée, par l'ordre d'un de nos alliés, au moyen de troupes organisées à la française, on se livre tous les ans à la chasse des hommes; que, tous les ans, après avoir fait la part du fer, celle de la faim et du désespoir, on ramène douze mille victimes humaines, dans les marchés du Caire et d'Alexandrie, à la porte de nos consuls européens; que tous les ans, cet impôt est levé, au milieu de quatre mille cadavres, sur les tribus noires du Sennaar et du Cordofan. Qu'un tel récit nous soit présenté au milieu de nos préoccupations industrielles; il n'émouvra personne; la presse s'en occupera à peine; il produira autant d'effet dans notre France libre et chrétienne, qu'on en aurait produit dans la Rome antique, dans la Rome regorgeant d'esclaves, dans la Rome dont les pourvoyeurs armés dépeuplaient toutes les parties du monde connu, en annonçant le nombre des noirs amenés par les Garamantes dans les marchés de la Basse-Égypte!

Mais parmi les intérêts élevés, il en est un qui, d'ordinaire, survit aux autres, et dont l'affaiblisse-

Digitized by Google

ment est le dernier symptôme du mal que j'ai signalé. Le patriotisme est pour les peuples, ce que le respect de soi-même est pour chaque individu. Un peuple qui n'est plus chatouilleux sur son honneur, qui ne s'inquiète plus de savoir si son influence au dehors est méprisée ou obéie, si ses alliances sont utiles ou dérisoires, un tel peuple est tombé bien bas, surtout, s'il a derrière lui une histoire dont tous les souvenirs doivent éveiller chez lui une glorieuse émulation.

Je me trompe; il est aussi, dans nos annales, des souvenirs d'humiliation et d'opprobre. Il fut un temps où la France subissait, sans s'émouvoir, toutes les hontes de la guerre de Sept ans, toutes les hontes du traité de Paris qui l'a couronnée; mais, la France d'alors, agenouillée et abâtardie, supportait en silence le gouvernement d'une Pompadour.

Nous sommes loin, Dieu merci, de ce comble de dégradation; mais, s'il est vrai que nous assistions, sans murmure, au spectacle de notre décadence diplomatique; s'il est vrai que notre crédit s'efface, que notre considération s'altère, que nos alliés espèrent vainement en nous, que nous ayons oublié l'art de parler haut, que la peur de la guerre nous ait fait perdre plus de terrain depuis quelques années, qu'une guerre désastreuse ne l'au-

Digitized by Google

rait pu faire; s'il est vrai, d'un autre côté, que rien de tout cela ne blesse notre amour-propre national, n'alarme notre susceptibilité, autrefois si ombrageuse; j'aurai le droit de dire que le patriotisme s'en va; que l'altération des mœurs publiques est avancée, quand un pareil fait se déclare; quand l'indifférence léthargique, qui ne produit rien, ne protége rien, pas même la paix et l'ordre, dans l'intérêt desquels on a osé l'invoquer, vient engourdir une grande nation.

Après avoir essayé de contester la réalité du mal, on conteste plus sérieusement l'efficacité du remède.

J'avais dit, qu'en présence du parti des roués qui s'organise, il était nécessaire d'organiser aussi le parti des honnêtes gens. J'avais dit que les mauvaises doctrines et les hommes corrompus ne devaient pas seuls se voir entourés, soutenus, encouragés dans leur action. J'avais dit qu'il fallait rallier aussi les bonnes doctrines et les hommes purs, et qu'il fallait leur donner, par la certitude d'un appui constant, le sentiment de la force et de la dignité de leur cause.

Ces paroles n'ont pas été comprises par tout le monde; on s'est mépris, ou on a feint de se méprendre sur leur véritable sens.

Les uns ont semblé m'attribuer la pensée ridicule de fonder un parti par adhésions personnelles authentiquement constatées, un parti ayant ses

Digitized by Google

listes et ses réunions ; comme si le mot d'*honnête homme*, si prostitué dans tous les temps, et particulièrement dans le nôtre, avait par lui seul une signification sérieuse ; comme s'il n'était pas évident qu'aucun honnête homme véritable ne signerait qu'il est honnête, et que des misérables seuls pourraient se décerner à eux-mêmes ce brevet public de probité !

D'autres ont demandé quel serait l'homme de génie chargé de rédiger le programme du parti nouveau, et de le faire accepter, en échange des convictions politiques ; comme s'il n'était pas évident que tout programme dont la rédaction aurait exigé du génie, tout programme qui n'aurait pas été trouvé écrit dans la conscience de chacun de nous, tout programme qui aurait tranché une seule question politique, et gêné sur ce point l'indépendance d'une seule opinion, aurait été rejeté d'un commun accord !

J'avais cru, qu'en disant aux honnêtes gens de s'organiser *comme le fait le parti des roués*, je me mettais à l'abri d'interprétations aussi étranges.

Comment s'organise en effet le parti des roués? Est-ce en tenant registre des adhésions ? est-ce en imposant des professions de foi politiques? Ce parti n'est-il pas partout, sans être nulle part ? n'a-t-il pas ses adeptes sur tous les bancs de la Chambre ?

Digitized by Google

y a-t-il d'autres liens entre ces adeptes, que celui d'une communauté de doctrines et de conduite, sur les questions de moralité parlementaire?

L'organisation du parti des honnêtes gens ne peut point être d'une autre nature. Il faut qu'elle s'opère toute seule, chaque jour, par la discussion, par les faits. C'est en professant, en appliquant les principes sans lesquels il ne peut pas exister, et avec lesquels il existe nécessairement; c'est en les faisant pénétrer dans les intelligences et dans les cœurs, qu'on établira son empire. Toutes les fois que ces principes seront entrés dans une âme qui ne les avait pas encore admis, le parti des honnêtes gens comptera un nouveau membre, sans qu'il y ait lieu pour cela à l'enregistrer le moins du monde, et sans qu'aucune des nuances politiques ait perdu un de ses partisans.

Sans doute ce n'est point là un *parti* dans l'acception actuelle de ce mot. Mais la langue ne m'en fournit pas d'autres pour désigner les adhérents d'un même corps de doctrines. Je sais bien que pour caractériser nos partis, on est forcé de recourir aux noms de leurs chefs. Nous avons des *partis d'hommes*, nous n'avons plus de *partis de principes*. Et il suit de là que tous les partis trahissent les principes auxquels ils se croyaient voués; car les chefs pensent que, tant qu'ils auront les mêmes

Digitized by Google

amis, ils ne pourront faillir ; et les amis s'imaginent, qu'en entraînant leur chef, ils emportent le drapeau.

Mais quelles sont les règles morales, à la fois si simples et si nécessaires, dont l'acceptation et l'application peuvent seules fonder le parti des honnêtes gens?

Demandez aux roués. Ils vous le diront, eux, si votre conscience et votre raison ne vous l'ont pas dit encore. La rouerie politique repose sur deux maximes : *Tous les hommes. Tous les moyens.*

Prenez le contre-pied de ces deux maximes, et vous aurez notre profession de foi complète.

En ce qui concerne les hommes, je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il ne s'agit point d'exclure tous ceux qui ont trempé, par quelqu'un de leurs actes, dans la corruption du jour. Ce serait exclure tout le monde; car, je l'ai dit et je le répète, tout le monde paye à cette corruption un tribut, dont il s'agit précisément d'affranchir les gens de bien.

Mais, à côté de ces esprits faibles ou découragés qu'entraîne le torrent, que séduit l'exemple, que subjuguent des théories professées avec supériorité et sans contradicteurs ; à côté de ces esprits qui se corrompent sans le savoir, il y a des corrupteurs en titre, qui savent et qui veulent, des professeurs d'intrigue, que l'opinion générale désigne comme

Digitized by Google

les représentants et les types avoués de la rouerie. Ceux-là, ceux-là seuls (et ils sont peu nombreux, Dieu merci), doivent être impitoyablement repoussés.

Je n'ignore pas tout ce qu'il faut apporter de modération dans les exclusions personnelles. Moi aussi, je suis disposé à dire presque toujours : « Les hommes, sans les choses ; » je le dirai, excepté pour ces chefs d'école ; car leur succès est une leçon publique d'immoralité ; car il leur est impossible de faire le bien, même le voulant ; car, entre leurs mains, sous leur gouvernement, tout devient suspect, jusqu'aux choses innocentes ; car leur arrivée au pouvoir n'accroît pas seulement la réalité de la corruption ; elle en exagère les apparences. Et d'un autre côté, il y a dans leur abandon, un avertissement d'autant plus instructif et plus efficace, qu'ils ont plus de mérite et d'habileté. Il faut de ces signes publics aux peuples. Il en faut aux partis politiques. Il en faut au parti des honnêtes gens.

L'Alceste de Molière, cet homme de bien par excellence, à qui son inflexible vertu tiendrait lieu d'habileté, s'il pouvait vivre et agir au milieu de nous, l'Alceste de Molière disait :

« ... Je hais tous les hommes ;
» Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
» Et les autres, pour être aux méchants complaisants,

Digitized by Google

» Et n'avoir pas pour eux ces haines vigoureuses
» Que doit donner le vice aux âmes vertueuses. »

Je n'accepte pas le précepte dans sa forme passionnée et misanthropique. Je ne prêche pas la haine. Mais je soutiens que les hautes fonctions de l'État doivent être fermées à certains hommes. Autant je flétrirais, comme lâchement odieuse, l'attaque dirigée contre ceux qui se sont fait justice, qui sont rentrés dans leur retraite, qui ont placé entre le monde et eux, le seuil inviolable de la vie privée; autant je crois nécessaire de repousser énergiquement et sans relâche, ceux qui persistent à produire au grand jour leur défaut de principes et de moralité. Nul n'est tenu d'être député ou ministré; mais une nation est tenue de préserver ses principales charges de toute souillure. Elle est tenue de se rappeler que les petits se modèlent sur les grands, et qu'on juge les peuples sur leurs magistrats.

Assurément, il est fâcheux de laisser sans emploi le talent de quelques personnes. J'en suis aussi convaincu que tout autre, et mon respect pour les qualités de l'âme, ne refroidit pas mon estime pour les facultés de l'esprit. Mais est-il donc impossible de trouver des hommes qui soient en même temps honnêtes et habiles? Ne sait-on pas tout ce que la probité ajoute à l'habileté? Ne sait-on pas, qu'à

Digitized by Google

égalité de mérite, l'homme qui a des principes est plus habile que celui qui n'en a pas?

Aux yeux du premier, tout est clair. Il n'hésite point; il n'essaye pas des intrigues où il serait plus maladroit que les intrigants; et il reste sur un terrain, où les intrigants ne peuvent pas le suivre. Appuyé sur le sentiment du devoir, sur sa conscience, résigné à la perte du pouvoir pour lui-même, certain du triomphe définitif pour ses idées, il puise dans cette foi et dans cette tranquillité d'âme, une force que les roués ne trouveront jamais dans les plus ingénieuses combinaisons.

On a parlé de responsabilité. On a dit qu'elle n'était réelle, qu'autant que les conseillers de la couronne étaient capables. A la bonne heure. Mais cela est loin de suffire. — Si les têtes hautes sont les seules qui couvrent, c'est à la condition qu'elles ne fléchiront pas. Tous les fronts qui se courbent sont de la même hauteur, et ceux que l'opinion publique force à s'abaisser sans cesse, sont, de tous, les moins élevés.

Si nous ne pouvons dire avec les roués : « Tous les hommes » encore moins pouvons-nous dire avec eux : « tous les moyens. » Ici même, la règle est beaucoup plus sévère. L'exclusion des mauvais moyens, est, de sa nature, absolue et sans exception. Nous ne pouvons pas distinguer, quand la

Digitized by Google

conscience ne distingue pas. Admettre un seul acte qu'elle réprouve, c'est chasser la morale de la politique; c'est lui refuser, comme les roués, l'appréciation de cet ordre de faits. Car la morale ne capitule point en présence de nécessités prétendues. Elle ne se prête pas au plus et au moins. Toute sa force est dans son inflexibilité.

Je pourrais m'arrêter ici, et répondre à ceux qui démontrent l'utilité, la nécessité même de certains moyens immoraux : « peu importe. En fait de devoirs positifs, la considération même des conséquences ne saurait ébranler. » Je pourrais répéter ici le vieil adage : « Fais ce que dois, advienne que pourra ; » mais, je soutiens que jamais le bien n'est sorti du mal. Je soutiens que, dans ce monde même, les violations de la loi morale trouvent toujours leur sanction.

Prenons l'exemple sur lequel on s'appuie le plus volontiers, pour établir, qu'en fait d'administration publique, il est impossible de proscrire absolument les mauvais moyens, et que la morale de l'homme privé ne doit pas être celle de l'homme d'état. Prenons l'exemple des fonds secrets. Serait-il bien difficile de montrer qu'il y a peu d'avantage à discréditer les éloges des journaux en les payant, à augmenter, en dépit du budget, les traitements des employés, à accorder des pensions, en dépit

Digitized by Google

des lois et des Chambres, et souvent même, à nourrir les inutilités ou les hontes de tous les régimes? Et, quant à la petite partie des fonds qu'absorbe la police proprement dite, si l'on ouvrait un compte, et qu'on mît, d'un côté, les dénonciations vraiment utiles; de l'autre, les alarmes vaines, les rapports qui ont obscurci la vérité, au lieu de la faire jaillir; et surtout, l'énorme dépense de crimes qu'il a fallu faire pour en venir là; le scandale public, le mal immense que produit cette armée d'hommes dégradés, soldés par le gouvernement, vivant dans l'infamie, et la propageant autour d'eux; centre d'un foyer de corruption latente, qui se dégage et éclate de temps en temps avec fureur; habiles à employer la séduction auprès des uns, la provocation auprès des autres; tenant à la fois au pouvoir et aux factions, à la police qui les paie, et aux malfaiteurs parmi lesquels on les recrute; trahissant, tantôt les uns, tantôt les autres, et toujours prêts à se jeter, avec leur fatale expérience et leur intrépidité de vices, dans tout désordre qu'ils auront plus de profit à soutenir qu'à surveiller; si un tel compte était ouvert, serait-ce en faveur du bien, ou du mal, que se solderait la balance?

Oui, la prudence est d'accord avec la morale, pour proscrire les mauvais moyens.

Digitized by Google

Mais, ces deux principes que je viens d'établir, comment en concilier l'application avec les engagements de partis, tels qu'ils existent au milieu de nous? Nous sera-t-il permis de repousser un homme que notre parti admet, un moyen que notre parti accepte? Non certes. Et quand cela nous serait permis, cela ne nous serait point possible. Nous avons abdiqué entre les mains de notre parti : renonçant à toute détermination, nous avons cru nous décharger de toute responsabilité. C'est un directeur que nous avons pris; les partis ont charge d'âmes.

Il est effrayant de voir à quel point les questions d'appréciation morale disparaissent et s'effacent dans un tel arrangement. Si les individus s'en remettent à la masse, il va sans dire que la masse n'a pas de conscience, et qu'elle fait sans scrupule ce qui répugnerait aux individus. Avec les engagements de partis, la doctrine des roués, *tous les hommes* et *tous les moyens*, est la seule doctrine raisonnable. Les deux principes contraires ne peuvent naître, si on ne leur donne pour corollaire, l'indépendance personnelle en politique; on ne peut y être honnête qu'à ce prix.

Serait-il vrai que cette nouvelle règle, indispensable à l'application des deux autres, fût incompatible avec les maximes du gouvernement représentatif?

Digitized by Google

Il y a, je le sais, une école parmi nous, qui, au moment où l'Angleterre échange ses codes pour les nôtres, où elle adopte notre centralisation gouvernementale, où elle maudit la confusion, jadis vénérée, de ses coutumes et de ses lois; s'efforce de modeler, bon gré malgré, la France sur l'Angleterre. On nous cite l'unité et la dignité de sa politique extérieure. On nous cite les fluctuations de la nôtre.

Mais, pourquoi en est-il ainsi? Ce n'est pas parce que les Anglais nous surpassent encore en fait de subordination parlementaire. C'est, parce que tous, wigs, radicaux ou tories, admettent et pratiquent les grands axiomes nationaux. Le jour où, nous aussi, nous aurons des axiomes communs à tous les partis; le jour où, par exemple, la nécessité de maintenir à tout prix notre influence dans les états limitrophes, aura été reconnue par tout le monde; le jour où ce principe aura été successivement appliqué par les cabinets les plus contraires; ce jour-là, nous aurons placé la stabilité de la politique française au-dessus des revirements inévitables de nos débats intérieurs.

Examinons donc le question en elle-même, et abstraction faite de la conduite de nos voisins.

Et d'abord, quel est l'état actuel des choses, qu'on est loin de trouver assez parfait, parce que

Digitized by Google

le bon sens de la France lutte encore contre une importation étrangère, parce qu'il n'y a pas encore assez de discipline et de soumission, parce qu'on se permet encore d'avoir son opinion personnelle sur quelques questions secondaires, parce qu'on n'applaudit pas toujours, comme à Londres, un chef qui déraisonne, parce qu'on ne siffle pas toujours un adversaire éloquent?

Nous n'avons pas atteint la perfection. Où en sommes-nous cependant?

Les hommes ne sont pas seuls enrégimentés; les journaux le sont aussi, et aucune feuille politique n'admettrait, en France, ces lignes, où je n'ai pas voulu réserver toutes mes critiques pour un parti, tous mes éloges pour un autre. Que dis-je? les questions elles-mêmes sont enrégimentées comme les hommes et les journaux. L'ordre marche avec la paix; la dignité extérieure donne le bras à l'extension des droits électoraux; et dans ce triage de tous les intérêts grands et petits, un lot est irrévocablement attribué à chaque opinion. Le partage du domaine politique est fait; il n'y a plus à y revenir.

Aussi regarderait-on comme des félons et des traîtres, ceux qui, appartenant à un parti, n'accepteraient pas son catéchisme tout entier. Pas un homme du parti patriote ne se hasarderait à sou-

Digitized by Google

tenir la proposition, si patriotique toutefois, de fortifier la capitale. Pas un homme du parti conservateur ne s'aviserait de demander le maintien de l'influence française au dehors. Il n'aurait le droit de parler ainsi, qu'autant qu'il le ferait par pure tactique, et à la charge de n'en pas penser un mot.

Qu'arrive-t-il de là? que personne ne peut plus parler de rien avec autorité. Un député du centre blâme-t-il la timidité de notre politique extérieure? c'est une manœuvre. Un député de la gauche tient-il le même langage? c'est son métier. Dans tous les cas, la chambre est en garde contre des discours que n'inspire pas une conviction spontanée et indépendante.

Où sont les avantages de cette classification, qui n'empêche pas seulement l'exclusion des mauvais moyens et des intrigants en titre; mais qui ôte aux délibérations toute leur gravité, qui déplace le terrain des luttes politiques, et le transporte de la tribune dans les couloirs ou dans les salons; qui réduit les discussions à n'être que des tournois de parole, où les chefs s'efforcent de *bien faire*, sans qu'une seule conviction puisse être ébranlée, sans qu'un seul de ces votes inféodés aux partis, puisse être entraîné par l'éloquence ou la raison?

Donnerait-elle aux travaux des chambres un caractère d'ensemble et d'unité? on serait tenté de le

Digitized by Google

croire, au premier abord. Mais un examen plus attentif amène à reconnaître le contraire. Je pourrais, à cet égard, invoquer les faits; et montrer ces faibles groupes d'*amis*, qui suivent chacun un chef, qui vont et viennent, se réunissent en cent manières diverses, pour former d'éléments opposés, des majorités de circonstance, majorités instables, que le succès même doit dissoudre et remplacer par d'autres majorités. Je pourrais citer l'exemple de ceux qui, arrivés par la gauche, ont gouverné par le centre; et encore employé-je ici de trop grands mots. Il n'y a plus ni gauche, ni centre; il y a vingt subdivisions qui se subdivisent elles-mêmes. Et les choses ne peuvent se passer autrement. Dans une époque de médiocrité et d'ambition comme celle-ci, beaucoup d'hommes ne veulent pas de chef, et prétendent l'être. Les grands corps sont donc impossibles; et ce qui est plus impossible, c'est l'union durable entre les petits. La subordination parlementaire, telle qu'on l'entend, ne peut donc créer que le fractionnement et l'instabilité.

Supposez à présent, que les engagements ne soient pas pris d'avance, que chacun arrive à la chambre avec ses sentiments, ses habitudes, ses sympathies, et si vous voulez, ses erreurs ou ses préjugés personnels. Combien l'unité est ici plus forte, plus haute, plus assurée! Les mêmes hommes se-

Digitized by Google

ront toujours entraînés par les mêmes doctrines. Les mêmes sentiments trouveront toujours le même écho au fond des cœurs. Le bon sens de la masse, auquel on a tort de ne pas croire, et qui est très-réel quand il n'a pas été faussé, altéré, comprimé, sous prétexte de le conduire, ce bon sens saura toujours distinguer, au milieu des phrases, ce qui convient réellement à la nation.

Sera-t-elle moins belle et moins élevée, la position de l'homme d'état, qui, au lieu de pourchasser ses partisans un à un, au lieu de se former péniblement une coterie par des moyens extraparlementaires, au lieu de remplir ensuite à la tribune un rôle convenu et sans intérêt, gouvernera, de la tribune même, un parti dont il ne connaîtra pas tous les membres, et qu'il se sera créé par sa parole, par sa vie, dans la proportion du respect qu'inspirent son caractère et sa raison?

Cela empêche-t-il qu'il ne s'établisse entre lui et ceux qui l'admirent ou qui l'aiment, une sympathie plus étroite, un lien de confiance et d'affection? Nullement; mais ce lien, librement accepté, ne consolidera son influence, qu'à la condition de la fixité de ses doctrines. Il sera obligé de rester lui-même; et cette contrainte, qui le gênera parfois en s'opposant à ses fantaisies, lui rendra, par le temps qui court, le service le plus éminent. Sera-t-il descendu,

Digitized by Google

en devenant, de chef de quelques hommes, l'organe d'une opinion ?

Mais, parmi les pouvoirs des chambres, il en est un qui, en raison de la gravité des résultats qu'il entraîne, peut être considéré comme le plus important : les chambres renversent les ministères. Les engagements de partis sont-ils nécessaires pour trancher, en temps utile, des questions de cabinet ?

C'est ce que je nie absolument. Sans doute, les questions de cabinet seront moins fréquentes, quand le principe de l'indépendance personnelle aura pénétré dans les esprits. Les partis aiment beaucoup ces questions; ils les multiplient à l'infini. Pour eux, le détail des lois présentées est sans importance. La question ministérielle est toujours la seule qui les intéresse. Et la raison en est simple; les partis sont gouvernés par des chefs, qui sont tous prétendants au ministère.

Le pays veut autre chose. Il ne faut pas que, lorsqu'il s'agit des intérêts les plus précieux de la morale ou de la prospérité publique, l'examen soit constamment interdit, et qu'on en soit toujours réduit à voter ce qu'on désapprouve, ou rejeter ce qu'on aime, parce que les portefeuilles sont déposés sur la tribune. C'est de l'affranchissement des individus, que naîtra l'affranchissement des questions. Quand les hommes oseront être eux-mêmes, les questions

Digitized by Google

pourront redevenir elles-mêmes aussi; elles pourront recevoir une solution conforme à nos véritables besoins.

Et ce n'est pas à dire pour cela, qu'il soit impossible, dans ce système, de poser et de résoudre une question de cabinet. Quand la nécessité l'exigera, et seulement alors, les chambres se prêteront à la fiction constitutionnelle, qui substitue un vote réel sur le ministère au vote apparent sur un projet de loi. Les consciences les plus scrupuleuses sauront oublier la question secondaire, pour ne songer qu'à la principale. L'intelligence de chaque membre saisira cette idée, aussi nettement que peut le faire l'intelligence des partis.

Rien n'est donc plus conforme à l'esprit de nos institutions, que l'indépendance personnelle en politique. Les honnêtes gens peuvent donc secouer le joug de fer que l'intrigue leur imposait. Ils peuvent repousser librement les hommes et les moyens qui leur répugnent. Le parti des honnêtes gens peut se former.

Qu'on se représente l'influence qu'exercerait au sein de nos Chambres la présence d'un nombre, même peu considérable, d'hommes résolus à pratiquer, sur les bancs les plus opposés, les principes que je viens de défendre! Ils ne convertiraient pas la rouerie, sans doute; mais,

Digitized by Google

ils la rendraient impossible. Une telle bannière déployée et défendue, attirerait bientôt toutes les convictions et toutes les sympathies. Et puis, qui ne sait que, dans l'état de fractionnement des partis politiques, ils cherchent tous l'appoint qui leur est nécessaire pour devenir majorité? Qui ne comprend que cette minorité d'honnêtes gens inébranlables suffirait pour faire la loi à tout le monde? On ne pourrait pas, on ne voudrait pas se passer d'elle; et la politique serait bientôt débarrassée de l'alliage impur qui la déshonore aujourd'hui. Elle entrerait dans le domaine de la morale publique, dont il n'est donné à personne de sortir impunément. Force serait prêtée au bien, non-seulement dans les Chambres, mais dans les derniers rangs de la nation.

Pour atteindre ce grand résultat, il s'agit de faire accepter certains principes. Et comment fait-on accepter des principes? En les professant, en payant de sa personne, surtout, en étant soi-même intimement convaincu. Il n'y a que la foi qui engendre la foi. C'est là un beau rôle. Heureux qui pourra le remplir avec l'éclat d'une haute renommée! Mais il n'est personne d'assez petit, pour ne pouvoir s'y associer utilement.

Et s'il est un livre où soit inscrite cette déclaration solennelle : « Quelques-uns prétendent que

Digitized by Google

nous disons : Pourquoi ne faisons-nous du mal afin qu'il en arrive du bien ; desquels la condamnation est juste (1) ; » si les préceptes de ce livre sont appuyés sur une autorité devant laquelle tous les fronts doivent fléchir ; il faut répandre ce livre ; il faut propager la foi à ces préceptes.

Nous y pouvons tous quelque chose ; car la prédication de l'église n'est pas la plus nécessaire. L'exemple du prêtre n'est pas le plus efficace. Il faut des prédicateurs laïques ; il y a une place vide sur les bancs de la Chambre ; il y en a une dans la presse.

L'homme vraiment chrétien, qui prêchera le mot d'ordre des honnêtes gens, la doctrine du *devoir*, en ne pensant lui-même qu'au devoir, et sans s'inquiéter du succès, réussira infailliblement. Il s'agit en effet, d'un besoin réel, universellement senti. Chacun souffre du mal de l'incertitude et du doute. On demande de toutes parts, où est l'utile ; et les réponses sont contradictoires. On demande, où est l'habileté ; et les désignations de la renommée sont démenties par les faits. Lorsqu'on voudra enfin demander, où est le bon et le juste ; la conscience de chaque homme et celle du genre humain répondront avec une admirable unité.

(1) Épître de saint Paul aux Romains, chapitre III, verset 8.

Digitized by Google

L'acceptation du despotisme de la conscience, de la loi qui ordonne l'obéissance au devoir, *quelles qu'en puissent être les suites*, a donc, dès l'abord, l'avantage de supprimer les hésitations, le désordre de nos pensées, d'introduire dans notre existence une unité précieuse. L'égoïsme même devrait nous la conseiller.

Le bien être de l'humanité, irrévocablement lié à l'accomplissement des lois divines, la conseillerait également.

Mais il ne convient pas que le devoir prenne la base de son empire en dehors de lui-même.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google